

**DEL/2023/UR/155**  
**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN**  
**LIONDERIE TROIS BAUDETS**  
**ACHAT DE TERRAINS APPARTENANT AUX COPROPRIETAIRES DE LA LIONDERIE**  
**(MODIFICATIF)**

Depuis 2015, la Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de politique de la ville et plus particulièrement sur la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui s'est matérialisé à travers la signature de la Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille, en date du 20 décembre 2019, sur le territoire Lionderie et Trois Baudets à HEM.

Dans le cadre des échanges fonciers nécessaires aux travaux d'aménagement, Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL/2020/UR/187 du 17 décembre 2020 portant sur l'acquisition de terrains appartenant aux copropriétaires de la Lionderie. Il avait été convenu que la ville se porterait acquéreur de l'ensemble des parcelles concernées dont l'ensemble de la parcelle AZ 661, d'une surface totale de 229 m<sup>2</sup>.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

<b>N° parcelle</b>	<b>Surface m<sup>2</sup></b>
AZ 6	562
AZ 109	672
AZ 100	899
AZ 147	758
AZ 625	371
AZ 158	271
AZ 661	229
AZ 634	165
<b>TOTAL</b>	<b>3927</b>

Or, il est nécessaire aujourd'hui de modifier la surface de cette parcelle AZ 661 PP de 48 m<sup>2</sup> car l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Lionderie, du 14/04/2021, a voté la cession d'une partie de la parcelle au profit de Monsieur LEPERE, 12 rue Edouard Branly. Il convient donc de délibérer à nouveau pour réaffirmer l'acquisition desdites parcelles diminuées de la quotité vendue à Monsieur LEPERE par la copropriété.

Ainsi, la parcelle AZ 661 d'une contenance totale de 229 m<sup>2</sup> est diminuée de 48 m<sup>2</sup>, le total acquis par la ville s'élève donc à 3 879 m<sup>2</sup>.



*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,  
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,  
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie  
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,  
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

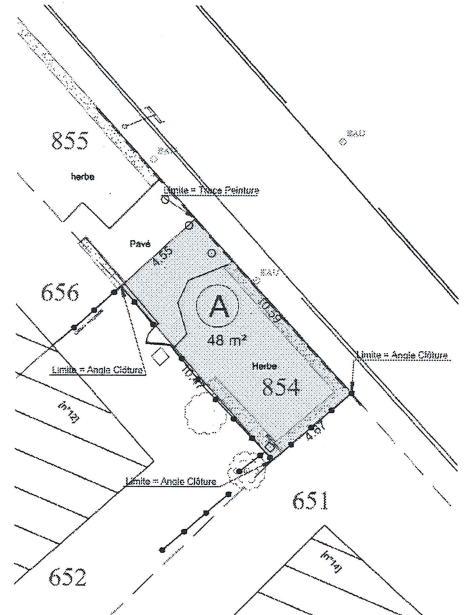
**ABSENTS EXCUSES**

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI  
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY





Extrait du plan cadastral - Section AZ-



Plan de division parcellaire - AZ 661 pp -

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et travaux,  
Vu l'avis consultatif de la commission Actions sociales, logement et politique de la ville,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver l'acquisition des parcelles AZ6, 100, 109, 147, 158, 625, 634 et 661 PP pour une surface totale d'environ 3 879 m<sup>2</sup>, au prix d'un euro, auquel s'ajoutent les frais liés,
- 2) D'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes aux crédits prévus à l'exercice,
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de la SCP DUCHANGE ET ASSOCIES, notaires à Roubaix.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231207-DEL2023UR155-DE